

# Les dossiers



Conférence  
des présidents  
d'université

© CPU -AVRIL 2010 – ISSN en cours

CPU 103 Bd Saint-Michel 75005 Paris

[www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)



Conférence  
des présidents  
d'université

L'université est une chance. Saisissons-la

# Les dossiers

## PROFESSIONNALISATION

l'Université,  
lieu de tous les savoirs,  
lieu de tous les métiers  
d'aujourd'hui et de demain

© CPU VERSION AVRIL 2010

# M

Médecins, dentistes, pharmaciens, magistrats, professeurs ou chercheurs font partie des métiers auxquels l'université prépare depuis ses origines.

Mais c'est également de l'Université que sortent aujourd'hui une large majorité des techniciens, des ingénieurs et des cadres des entreprises, des collectivités locales et des services publics.

IUT, licences professionnelles, masters professionnels, écoles internes d'ingénieurs et de management, instituts de formation des maîtres, instituts d'urbanisme et écoles doctorales : autant de structures et de diplômes bien connus qui avec les facultés de médecine et leurs CHU, les facultés de lettres, de droit, de sciences et de sciences humaines constituent un ensemble interdisciplinaire et professionnalisé très riche, à même de répondre efficacement aux exigences du monde économique et social en formant de très nombreux étudiants ou apprentis à une diversité de métiers, ceux d'aujourd'hui et de demain.

De même, l'université forme chaque année des milliers de salariés dans le cadre de la formation continue, diplômante ou qualifiante, ce qui contribue en retour à professionnaliser la formation initiale.

# Sommaire

**Les IUT :** Page 4

lieux d'innovation et de relations étroites  
avec les métiers

**Les licences professionnelles :** Page 5

un sésame sur le marché de l'emploi

**Le master professionnel :** Page 6

une formation professionnelle d'excellence

**L'apprentissage :** Page 7

un diplôme, un salaire, un métier

**Des milliers d'ingénieurs** formés dans les universités Page 8

**Docteurs :** Page 10

des têtes chercheuses recherchées

**L'Université :** Page 12

un acteur majeur de la formation continue

## LES DOSSIERS DE LA CPU

Une des missions de la CPU est de promouvoir l'université et ses différents acteurs. C'est pourquoi elle décide de mettre à disposition d'un public large ces dossiers thématiques destinés à être réactualisés régulièrement. Ils rassemblent des données factuelles pour une connaissance approfondie du système universitaire, qu'ils mettent en perspective avec les actions de la CPU. Après « ascenseur social » et « professionnalisation », la CPU abordera les thèmes de l'international et de la recherche.



## Les IUT : lieux d'innovation et de relations étroites avec les métiers

Créés au sein des universités en 1966 pour développer des formations universitaires courtes et professionnelles, les instituts universitaires de technologie (IUT) ont tout de suite connu le succès. Répartis harmonieusement sur tout le territoire, les IUT forment des techniciens supérieurs et des cadres intermédiaires disposant d'une formation technique et scientifique qui les rend aptes à évoluer dans un environnement économique aléatoire et en constante mutation.

### CHIFFRES-CLEFS

- 144 560 étudiants inscrits en IUT à la rentrée 2008
- 116 IUT
- 25 spécialités : 16 du secteur industriel et 9 du secteur des services
- Un taux d'insertion professionnelle entre 85 et 100% à l'issue des études
- Plus d'un million d'étudiants formés depuis la création des IUT

### Sources

- Repères et références statistiques – Chapitre 8.15- année 2008-2009
- Site Internet des IUT [www.iut-fr.net](http://www.iut-fr.net)
- Etude Un passeport pour l'emploi – Octobre 2008, publication ADIUT
- Livre Blanc 2008 - « Mémento du Président d'IUT » - mise à jour Juin 2008
- UNPIUT Union Nationale des Présidents d'Institut Universitaire de Technologie (<http://www.unpiut.org>)
- Intervention de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Assemblée générale des Directeurs d'IUT - Mercredi 27 août 2008
- Etude IFOP 2008 pour l'Union Nationale des Présidents d'IUT : les licences professionnelles, un tremplin vers l'emploi

### Un ancrage dans la réalité économique et professionnelle

Tous les IUT de France ont réorganisé leurs formations pour les rendre compatibles avec le système européen de diplômes, dit LMD (Licence-Master-Doctorat). Ceux-ci proposent donc le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) mais également un nombre croissant de Licences Professionnelles aussi bien dans le domaine secondaire que tertiaire.

### Une insertion professionnelle garantie

Pour les étudiants qui entrent sur le marché du travail immédiatement après l'obtention du DUT, la durée moyenne de recherche d'emploi est d'un peu plus de trois mois. Ce chiffre démontre le succès de cette filière : ils traduisent le haut niveau des performances atteintes, la qualité des enseignants, des professionnels sollicités et des personnels d'encadrement de ces établissements qui ont su s'adapter en permanence à l'environnement économique et aux mutations qu'ont connues bon nombre de métiers, tant dans le secteur industriel que dans le domaine des services.

### RÉUSSITE EN IUT CUMULÉE EN 2 ET 3 ANS PAR SECTEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Secteur	Effectif total	Taux de réussite cumulé en 2 ans	Taux de réussite en 3 ans	Taux de réussite cumulé en 3 ans
Production	23554	64,5	11,3	75,8%
Services	31781	68	7,6	75,6%
Ensemble des étudiants	55335	66,5	9,2	75,7

# Les licences professionnelles : un sésame sur le marché de l'emploi

Créée en novembre 1999, la licence professionnelle est un diplôme de niveau bac+3. Mise en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, elle facilite l'insertion professionnelle des jeunes au niveau licence. Ainsi, une licence professionnelle ne se crée et n'existe que si elle correspond à des besoins clairement exprimés des entreprises, lesquelles la plébiscitent de plus en plus.

## **Une formation avec une spécialisation métier pour un emploi**

Accessible à Bac+2, la licence professionnelle a su s'imposer rapidement, avec plus de 30 000 étudiants formés désormais chaque année. La moitié des étudiants en licence professionnelle sont titulaires d'un BTS, et 30% ont un DUT. Les étudiants apprécient l'acquisition de compétences qu'elle procure, tandis que les entreprises apprécient son côté professionnel et opérationnel.

## **Les ingrédients du succès : une pédagogie adaptée aux exigences d'une formation professionnelle**

L'année de formation articule enseignements théoriques et pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, stages en entreprise. La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en oeuvre les connaissances et les compétences acquises.

- programmes établis en partenariat avec des représentants des milieux professionnels et des collectivités territoriales ;
- 30% au minimum des enseignants sont issus du milieu professionnel ;
- sélection sur dossier à l'entrée ;
- stage en milieu professionnel de 12 à 16 semaines ;
- réalisation d'un projet tutoré ;
- appel aux nouvelles technologies ;
- une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre de partenariats ;
- formation attractive et peu coûteuse.

## **CHIFFRES-CLEFS**

- 34 000 étudiants inscrits en licence professionnelle en 2007
- 1 818 licences professionnelles existent en France
- 46 dénominations nationales
- +80 % des étudiants obtiennent leur licence professionnelle et trouvent rapidement un emploi.

## **L'AVIS DES RECRUTEURS**

- 62% des recruteurs connaissent les licences professionnelles
- 75 % citent en premier les universités, puis les IUT (65%)
- un tiers des entreprises recrutent des diplômés de licence professionnelle
- 79% des recruteurs estiment que le cursus est adapté aux besoins actuels des entreprises

## **Sources**

- Ministère de l'éducation nationale – Note d'information 07.13 – Avril 2007  
« La réussite en licence professionnelle » - [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- Enquête IFOP 2008 réalisée pour l'Union Nationale des Présidents d'IUT, et menée auprès de 502 responsables des ressources humaines et du recrutement travaillant dans des entreprises de plus de 50 salariés des secteurs secondaire et tertiaire.

## Le master professionnel : une formation professionnelle d'excellence

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD), les étudiants peuvent préparer un master professionnel ou un master recherche à l'issue de la licence. Le master « pro » est un diplôme à finalité professionnelle qui apporte une spécialisation ou une deuxième compétence. Ce diplôme se prépare en 2 ans, et correspond à un niveau bac+5, offrant ainsi aux entreprises un potentiel nouveau et diversifié.

### CHIFFRES-CLEFS

- 105 000 étudiants inscrits en master professionnel en 2007 (deux fois plus qu'il y a deux ans)
- 2 500 masters professionnels
- 30% minimum des enseignants sont issus du milieu professionnel
- entre 80 et 100 % des diplômés en master professionnel trouvent un emploi dès la sortie
- des salaires de 25 à 40 000 euros annuels

### **Master « Pro » : professionnel à Bac + 5**

Promotions de taille réduite et adaptées aux évolutions du marché du travail, professionnalisation poussée, stages longs obligatoires, partenariats étroits avec les entreprises, forte implication des professionnels dans l'enseignement : les masters professionnels sont aujourd'hui plébiscités tant par les étudiants que par les entreprises.

En effet, pour être admis en master professionnel, il faut compter avec un examen attentif du dossier, mais aussi un entretien et parfois des épreuves écrites. Des critères certes sélectifs, mais qui garantissent les débouchés et facilitent l'intégration professionnelle à l'instar de ce qui se fait dans une école de commerce ou d'ingénieurs.

### **Une insertion professionnelle réussie**

Les diplômés de masters professionnels sont aujourd'hui autant appréciés que les diplômés des écoles par les recruteurs. Les entreprises affichent désormais leur volonté de diversifier les profils des candidats recrutés.

### **Les ingrédients du succès**

- des programmes établis en partenariat avec des représentants des branches professionnelles et des collectivités territoriales ;
- des stages longs obligatoires et intégrés dans la formation ;
- un bon encadrement des étudiants et un accompagnement dans leur recherche d'emploi ;
- une formation attractive et peu coûteuse.

### **Les Instituts d'Administration des Entreprises**

Les IAE, dédiés à la formation supérieure et à la recherche en gestion, existent depuis 50 ans. Les 31 IAE de France se caractérisent par de nombreux atouts :

- 500 diplômes de master, généralistes ou spécialisés, de recherche ou professionnalisés
- un large savoir-faire en formation initiale, continue et en double-compétence avec leur programme commun phare, le MAE, destiné avant tout aux non-gestionnaires
- un maillage étroit avec les entreprises et réseaux d'anciens, regroupant plus de 250 000 diplômés
- une appartenance à l'université, des garanties d'un diplôme d'Etat et la présence d'un corps d'enseignants-chercheurs reconnus dans leur discipline.

### Sources

Repères et références statistiques – année 2008-2009

[www.reseau-iae.org/](http://www.reseau-iae.org/)

# L'apprentissage : un diplôme, un salaire, un métier

Clé pour l'emploi des moins de 25 ans, atout pour l'entreprise, l'apprentissage est d'abord une réponse adaptée et sociale à la formation des jeunes. L'apprentissage permet, contrairement aux idées reçues, de préparer des diplômes de l'enseignement supérieur, dans toutes les filières, de bac+2 à bac+5. Ces diplômes représentent actuellement plus de 13% des formations préparées. La majorité des universités françaises proposent aujourd'hui d'acquérir un diplôme d'ingénieur, une licence professionnelle ou un master professionnel par la voie de l'apprentissage.

## **Alterner cours à l'université et missions en entreprise**

Les universités se sont engagées de façon volontariste dans les formations en alternance, tant par la voie de l'apprentissage que par la voie des contrats de professionnalisation. L'alternance développe une responsabilisation de l'entreprise et de l'étudiant et favorise l'insertion professionnelle. L'étudiant acquiert le statut de salarié et bénéficie du financement de ses études. L'apprentissage favorise ainsi l'accès à l'enseignement supérieur d'étudiants, qui, sans statut salarié, n'y auraient pas accès.

## **Licences et Masters pro en apprentissage**

Si le nombre de formations universitaires en apprentissage augmente rapidement, la croissance des effectifs est due essentiellement à la licence professionnelle. Parmi les domaines privilégiés en apprentissage : le commerce, la banque et les assurances, ainsi que la production ou l'informatique.

Au niveau master, l'alternance ne se pratique pas toujours sur les deux années de formation. Beaucoup d'universités ne proposent que le Master 2 en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Le droit, l'économie et la gestion figurent parmi les disciplines les plus développées en apprentissage (licence ou master).

## **Les CFA du supérieur**

Pour la plupart des formations supérieures (autres que le BTS) des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

## **CHIFFRES-CLEFS**

- **90 100** jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage en 2007-2008
- **45 000** apprentis dans le supérieur hors BTS
- **8 580** préparent une licence (niveau II)
- **6 335** préparent un master (niveau I)
- **9 150** apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (niveau I)

## **Sources**

Repères et références statistiques –  
Chapitre 8.22- année 2008-2009



## Des milliers d'ingénieurs diplômés des universités

On le sait peu, mais chaque année plusieurs milliers d'étudiants sortent diplômés d'écoles d'ingénieurs universitaires. En 2008-2009, les écoles d'ingénieurs internes aux universités, les Universités de Technologie (UT) et les Instituts Nationaux Polytechniques (INP) ont accueilli 40000 étudiants, ce qui représente 37 % des étudiants en écoles d'ingénieur (établissements publics et privés confondus).

### CHIFFRES-CLEFS

- 58,5% des étudiants en formation d'ingénieurs sont inscrits dans les écoles publiques d'ingénieurs
- 37 % des étudiants en écoles d'ingénieurs se trouvent dans les écoles d'ingénieurs internes aux universités, les universités de technologie et les Instituts Nationaux Polytechniques.
- Un quart des diplômés sont des femmes, et sortent majoritairement des écoles universitaires et des écoles publiques des autres ministères.

### Les écoles d'ingénieurs françaises

Il existe deux types d'écoles d'ingénieurs en France :

- **Les écoles publiques d'ingénieurs** sous tutelle de l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Industrie, etc.). Ces écoles peuvent être intégrées dans les universités ou rester extérieures.
- **Les écoles d'ingénieurs privées** indépendantes ou contrôlées, par exemple, par les Chambres de Commerce et d'Industrie.

La plupart des écoles d'ingénieurs ont avec les universités un lien fort et des collaborations étroites, particulièrement s'agissant des activités de recherche. L'ensemble de ces établissements constitue un important réseau présent sur tout le territoire national, formant des ingénieurs dans toutes les disciplines, ajoutant à cette mission de formation initiale et continue les missions de recherche et de transfert technologique.

### Un diplôme national

Pour délivrer le titre d'Ingénieur diplômé, une école, quel que soit son statut, doit obligatoirement faire l'objet d'une habilitation. C'est la mission de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) créée par la loi de 1934 et relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. En France le titre d'ingénieur diplômé (ou Graduate Engineer) est protégé par la loi et ne peut donc être délivré que par un établissement habilité et pour un programme déterminé.

### Qu'est-ce qu'une école polytechnique universitaire ?

C'est le support juridique pour fusionner plusieurs écoles d'ingénieurs au sein d'une université. Son objectif principal est d'augmenter l'efficacité, la visibilité, l'attractivité des formations d'ingénieurs à l'échelle nationale et internationale. Elle est constituée de filières d'ingénieurs en formation initiale, continue, en alternance et par apprentissage. L'école polytechnique doit avoir un flux minimal de 250 élèves ingénieurs. Elle a des laboratoires de recherche en commun avec l'université, et participe à la formation doctorale de l'université. Elle doit être la seule école d'ingénieurs de ce nom pour une même ville ou une même université.

### Sources

Repères et références statistiques –  
Chapitre 6-8- année 2008-2009

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ÉCOLES D'INGÉNIEURS EN 2007-2008 (FRANCE MÉTROPOLITAINE + DOM)

	Effectifs inscrits en 2008-2009	Répartition (en %)
<b>Ecoles publiques</b>	6 3142	58,5
- Ecoles internes ou rattachées aux universités	24 777	23,1
- Ecoles externes aux universités	38 365	35,9
<b>Instituts Nationaux Polytechniques (INP)</b>	9 529	8,7
<b>Universités de technologie (UT)</b>	5 739	5,2
<b>INSA</b>	10 523	10,1
<b>ENSAM et assimilés</b>	4 530	4,3
<b>Ecoles centrales</b>	4 797	4,6
<b>Autres écoles</b>	3 247	3,0
<b>Ecoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité</b>	16 534	15,3
<b>Ecoles privées</b>	28 245	26,2
<b>TOTAL général</b>	<b>107 921</b>	<b>100,0</b>

### LES RÉSEAUX UNIVERSITAIRES

- POLYTECH : Réseau national des écoles d'ingénieurs polytechniques des universités (11 écoles)
- Les Universités de Technologie (3 Universités)
- Les Écoles Centrales (4 Écoles)
- L'ENSAM : École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (8 Centres)
- Les Instituts Nationaux Polytechniques (3 INP, 19 Écoles)
- Les Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (4 INSA)

*A noter : les UT, les INP ainsi que l'Ecole Centrale Paris et l'Ensam sont membres de la Conférence des Présidents d'Université.*

U  
P  
U

## Docteurs : des têtes chercheuses recherchées

Le doctorat est l'ultime diplôme, de niveau bac + 8, qui se prépare en trois ans uniquement à l'université. Diplôme mondialement reconnu, il l'est sensiblement beaucoup moins en France, alors même que de plus en plus de recrutements à l'international se font à Bac + 8. Aux Etats-Unis, les docteurs sont considérés comme de très bons chefs de projet parce qu'ils ont su mener à bien leur contrat de thèse : proposer des solutions pour résoudre un problème technologique et ce, malgré de nombreuses contraintes.

### LA FRANCE ET SES DOCTEURS

Le niveau doctoral est un élément de comparaison internationale.

Or la France est l'un des pays qui reconnaît le moins bien les niveaux doctoraux dans le monde professionnel. Un étudiant en doctorat [vit] une expérience formidable pour la recherche, pour l'entreprise et pour le développement de la société. [...]

La formation doctorale est certes un pain béni pour l'étudiant mais c'est aussi une vraie compétition internationale. Les entreprises ne devraient pas l'ignorer. [...]

La formation universitaire a par ailleurs une vertu quand elle est adossée à une activité scientifique et à une activité de méthodologie de la recherche : elle oblige à accepter la réalité des faits et à se confronter au principe de la preuve. Il y a une vertu éthique dans cette confrontation à la réalité. Le professionnalisme et l'éthique professionnelle sont donc bien des valeurs des étudiants en thèse.

JEAN-MARC MONTEIL, DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 2002 À 2007

Extraits des Actes du Colloque annuel de la CPU – Metz - 14-16 février 2007

### Les écoles doctorales

Les doctorants rédigent une thèse, basée sur leurs travaux de recherche dans la discipline choisie. Les études doctorales sont dispensées dans les écoles doctorales internes aux universités, lieux de formation destinés à l'encadrement scientifique des doctorants et au suivi du devenir professionnel des docteurs. Elles fédèrent des équipes de recherche de l'établissement et, le cas échéant, des établissements partenaires (de plus en plus souvent au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur-PRES). Ces équipes sont soumises à une évaluation scientifique nationale tous les quatre ans, pour offrir à l'ensemble des étudiants accueillis un encadrement scientifique de qualité tout au long de leur cursus.

### Les objectifs :

- coordonner l'accueil des doctorants et le suivi de leur cursus ;
- favoriser l'interdisciplinarité et la mobilité : séminaires transdisciplinaires, rencontres doctorales; soutien financier à la mobilité, mise en place de conventions avec des partenaires étrangers ;
- proposer des formations complémentaires scientifiques et techniques.

### Les Doctoriales

L'université a développé à l'attention des doctorants des séminaires de sensibilisation et d'initiation au monde des entreprises appelés Doctoriales, complétés par des formations spécifiques mises en place par les écoles doctorales (communication, langue étrangère, conduite de projet). Objectifs : les aider à valoriser leur formation, à mieux appréhender le monde socio-économique et à aller à la rencontre des entreprises. Les Doctoriales permettent ainsi de renforcer le maillage entre les laboratoires de l'université, les entreprises et les start-up, les collectivités locales et les prescripteurs régionaux. Ces Doctoriales se veulent un véritable lieu de rencontre entre doctorants et acteurs économiques afin d'améliorer la communication et la reconnaissance mutuelle entre les différents partenaires.

### Les doctorants

Les fonctions d'ATER (Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche) permettent à des doctorants en fin de thèse, ou à des docteurs en attente de recrutement dans l'année qui suit leur thèse, d'obtenir un contrat à durée déterminée pour enseigner dans une université. Les ATER constituent l'une des sources principales de renouvellement des corps d'enseignants-chercheurs. Ils peuvent demander à exercer leurs fonctions à temps partiel. Ce dispositif vise à permettre une transition vers des emplois d'enseignants-chercheurs au sein des établissements d'enseignement supérieur.

### Le contrat doctoral

Depuis la rentrée 2009, le contrat doctoral est proposé aux doctorants, qu'ils soient recrutés par les établissements publics d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche. Les activités confiées au doctorant contractuel peuvent être exclusivement consacrées à la recherche mais également inclure d'autres tâches : enseignement, information scientifique et technique, valorisation de la recherche, missions de conseil ou d'expertise pour les entreprises ou les collectivités publiques. D'une durée de trois ans (reconductible un an dans certains cas), il apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail conforme au droit public et fixe une rémunération minimale d'environ 1 330 euros net mensuel pour une activité de recherche seule et d'environ 1 600 euros net en cas d'activités complémentaires. Il est ainsi reconnu comme une vraie expérience professionnelle.

### Les doctorants-conseils

Partant du constat qu'un tiers des docteurs rejoint le secteur privé trois ans après la soutenance de leur thèse, un nouveau dispositif, appelé « doctorant conseil » a permis dès 2007 à des doctorants de réaliser des missions d'expertise au sein d'une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale, en parallèle à la réalisation de leurs travaux de recherche.

### Les CIFRE

Une CIFRE est une convention industrielle de formation par la recherche passée entre l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) et une entreprise. Cette entreprise embauche le jeune chercheur et lui permet de réaliser sa thèse en son sein, en menant un programme de recherche et développement encadré par une équipe de recherche académique reconnue. Un contrat de travail est signé entre l'entreprise et le jeune doctorant. Un contrat de collaboration est établi entre l'entreprise et l'équipe de recherche académique. Ce dispositif a fait ses preuves : le taux d'emploi des docteurs CIFRE, trois ans après la soutenance de leur thèse, est de 94% quand pour l'ensemble des docteurs il se situe dans une moyenne de 89%.

### CHIFFRES-CLEFS

- 295 écoles doctorales
- 69 000 doctorants en 2009
- + 15% de doctorants depuis 2000
- 10 664 doctorats délivrés en 2007 dont :
  - > 6 380 en sciences
  - > 2 759 en lettres
- 12 000 thèses soutenues dans le cadre du dispositif CIFRE depuis 1981
- 1 185 bourses CIFRE en 2007

### Sources

- *Repères et références statistiques – Chapitres 6-4 et 8-17- année 2008-2009*
- ANRT - MESR/DGRI/B2
- *Le site de l'ANRT, Association Nationale de la Recherche et de la Technologie. Elle rassemble les principaux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation en France.*
- *Les sites du Cnrs, de l'Inserm, de l'Inra et de l'Inria*
- *Le site du Cereq, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, qui propose des études et une lettre d'information*
- *Le portail de l'Association Bernard Gregory, dont l'une des missions est d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines.*
- *L'ANDès, Association nationale des docteurs, rassemble les docteurs de toutes disciplines, quels que soient leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger. L'une des missions de l'association est de promouvoir le doctorat.*
- *EURAXESS, le portail européen de Mobilité des Chercheurs ([http://ec.europa.eu/euraxess/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/euraxess/index_en.cfm)) [L'Union Européenne encourage la création d'une véritable communauté scientifique européenne et la mobilité des doctorants et des chercheurs en proposant de financer des activités de recherche et des bourses via le PCRD, Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique]*

## L'Université : un acteur majeur de la formation continue universitaire

Depuis 1968, la formation des adultes est une mission de l'université, placée au même rang que la formation initiale dès 1984 et renforcée par la LRU en 2007. Relever le niveau de compétences des citoyens est un enjeu important qui vise la croissance, l'emploi et la cohésion sociale.

### CHIFFRES-CLEFS

- 349000 stagiaires de formation continue dans les universités (hors CNAM)
- 59000 diplômes délivrés
- 4,8% des 10 millions de personnes formées par la formation continue en France le sont dans les universités
- durée moyenne de 132 heures par stagiaire (contre 71 heures à niveau national)
- chiffre d'affaires total : 204 millions d'euros

Les sources de financement de la formation continue dans l'enseignement supérieur (2007) :

- 31 % d'origine publique (Etat et collectivités territoriales),
- 36 % de fonds privés (entreprises +OPCA),
- 26% de fonds versés par les particuliers, comme contribution personnelle à leur formation (7,9 % en moyenne nationale)

Les publics accueillis dans les universités :

- 30% de salariés (64,7 % au niveau national)
- 10% de demandeurs d'emploi (15 % au niveau national)
- 52% de particuliers (en France 6,5 %)

### Sources

Conférence des directeurs de services universitaires de formation continue

Synthèse et propositions – Actes Colloque de Brest 2009 – [www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)

### Un objectif européen

L'Union européenne a besoin d'un nombre suffisant de diplômés disposant d'une préparation adaptée aux besoins de la communauté scientifique et du marché de l'emploi. Or 22% seulement de la population française âgée de 25 à 64 ans est diplômée de l'enseignement supérieur contre 34% au Japon et 37 % aux Etats Unis. Rendre effectives l'éducation et la formation tout au long de la vie est ainsi l'un des objectifs que s'est fixé le Conseil de l'Union Européenne.

### Le « Life Long Learning » au service de l'égalité des chances

L'éducation et la formation tout au long de la vie (LLL : Life Long Learning) concernent la formation initiale et la formation continue, tant générale que professionnelle. En France, l'idée d'élargir l'accès à l'université ne vise pas simplement à l'augmentation des effectifs de diplômés du supérieur ; elle vise aussi à corriger les inégalités sociales et culturelles de départ.

Les universités françaises sont les seules à délivrer des diplômes nationaux par la formation continue. Elles sont les seules, également, à élargir l'accès aux études supérieures en offrant la possibilité d'acquérir le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou la capacité en droit. Enfin l'université pratique de plus en plus la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour permettre d'accéder à ces formations et aux diplômes nationaux.

### La place des universités françaises dans la formation continue

En France, le secteur public ne « capte » que 18 % des stagiaires de niveau bac+2 à Bac+5...! L'université représente sans aucun doute un acteur majeur de la formation continue, mais avec un positionnement particulier dans le projet personnel et professionnel puisqu'elle accueille majoritairement des particuliers et non des salariés. Les universités sont donc encore sous représentées dans le paysage français de la formation continue.

## DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DES COMPÉTENCES

Lors de son colloque annuel 2009 la CPU a émis deux propositions : l'une est de créer dans toutes les régions des observatoires régionaux des compétences, emplois et métiers afin en particulier de mieux intégrer les universités dans la formation professionnelle continue gérée par les régions ; l'autre est d'initier et de développer dans tous les pôles de compétitivité des actions consacrées à la formation, et notamment à la formation par la recherche, sa valorisation et son évolution.



## CONCLUSION

*L'université a depuis plus d'une quarantaine d'années mis en place des filières et des diplômes qui s'inscrivent dans une logique de professionnalisation, et ce à tous les niveaux, du DUT (Bac+2) au Doctorat (Bac+8) en passant par le Master (Bac+5). Les entreprises, quant à elles, manifestent de plus en plus d'intérêt pour les diplômes universitaires professionnels. Ainsi la multiplicité de l'offre universitaire, la diversité des filières, les nombreuses possibilités de passerelles, la pluralité des orientations, sont sans aucun doute des atouts irremplaçables et uniques qui permettent à l'université de s'adapter en permanence aux grands enjeux économiques de notre société, et de remplir sa mission de service public pour les étudiants et salariés des trois voies de formation (initiale, continue et en apprentissage).*

Les dossiers CPU sont une publication de  
la *Conférence des Présidents d'Université*

Directeur de publication : *Lionel Collet*

Edition : *Pôle Communication de la CPU*

Rédaction : *Simone Bonnafous,  
Virginie Picagne, Sophie Dotaro,  
Nicole Nicolas, Caroline Streb*

Conception et réalisation graphique :  
*Commevisuels / Jean-François Treillou*

Impression : *PLG*

ISSN en cours

Avril 2010

